

Abrogation de tous les décrets et lois liberticides ! Autodéfense des grèves et des manifestations !

Les violences policières sont depuis plusieurs années la règle contre les travailleurs immigrés, les manifestations populaires, les piquets de grève et même les journalistes : agressions de manifestants par le responsable sécurité de Macron (Benalla) le 1^{er} mai 2018, violences des BAC, des CRS et des gendarmes mobiles lors du mouvement contre la privatisation de la SNCF (mars-juin 2018), contre les Gilets jaunes (octobre 2018-mars 2019), contre les cortèges CGT et SUD le 1^{er} mai 2019 à Paris, contre le mouvement en défense des retraites (septembre 2019-janvier 2020), contre la mobilisation des Kanaks pour le contrôle du nickel (décembre 2020), etc.

En même temps, des casseurs, des voleurs, des indicateurs de la police et des policiers infiltrés s'immiscent dans les manifestations, voire en prennent la tête, en brûlant des voitures, en détruisant des équipements et en pillant les magasins. Violences policières d'un côté, provocations de l'autre, tout est fait pour dissuader les travailleurs et les jeunes de manifester.

Le gouvernement Macron-Castex-Darmanin, comme ses prédécesseurs, conforme la législation aux pratiques d'espionnage, de provocation et de répression de l'État bourgeois. La proposition de loi sur la sécurité globale, votée en première lecture par l'Assemblée nationale, étend les pouvoirs des policiers municipaux (articles 1 à 6), élargit l'utilisation des caméras policières (art. 21), autorise la surveillance des manifestants au moyen de drones (art. 22), empêche la réduction de peine pour ceux que la justice condamne à la prison pour « *infraction au préjudice à l'égard d'un militaire de la gendarmerie, d'un fonctionnaire de la police nationale* » (art. 23).

Le Conseil constitutionnel proteste du bout des lèvres contre les aspects les plus ouvertement antidémocratiques sous la pression des manifestations contre la loi liberticide, contre les violences policières. Le gouvernement annonce que l'article 24 qui interdit la diffusion d'images des violences policières sera réécrit. La nouvelle version ne mettrait plus en cause les droits des journalistes, ce qui revient à interdire aux citoyens ordinaires de filmer et d'informer. Le projet de loi « contre le séparatisme » rebaptisé « confortant les principes de la République » contient un article 18 quasiment similaire qui pourra être utilisé pour permettre l'impunité des forces de l'ordre.

En juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme condamne les décisions de la justice française pour interdire le boycottage des produits israéliens, une protestation pourtant symbolique contre la colonisation violente de la Palestine. En assimilant l'antisémitisme à l'antisionisme,

le gouvernement et le ministre de la justice Dupont-Moretti maintiennent les circulaires de 2010 et 2012 (du temps de Sarkozy) pour qui le boycottage relève de la « discrimination » et demandent, le 20 octobre, aux magistrats de continuer à poursuivre.

Contre les réfugiés et les immigrés économiques, le gouvernement LREM-MoDem-Agir double le nombre de policiers aux frontières et déclare le 10 novembre :

« *Il ne faut en rien confondre la lutte contre l'immigration clandestine et le terrorisme, mais il nous faut regarder lucidement les liens qui existent entre ces deux phénomènes* ».

Publiés le 2 décembre, 3 décrets élargissent les fichiers de police et de gendarmerie (PASP, EASP, GIPASP) aux groupements en plus des personnes physiques et élargit les critères de fichage aux simples opinions en plus des actes.

Bref, le gouvernement renforce systématiquement les corps de répression et rogne les libertés. Les directions syndicales condamnent les violences policières mais syndiquent les policiers.

Les partis « réformistes » (LFI, PCF, PS...) récusent l'article 24, mais réclament plus de policiers. Les uns comme les autres négocient avec la police le trajet des manifestations mais ont pratiquement cessé d'en assurer la protection. Cela alimente en retour la défiance d'une partie de la jeunesse, qui sous influence anarchiste (Black Blocks, autonomes...), se cantonne à l'affrontement stérile avec la police ou les fascistes, s'isole de la masse des travailleurs et des étudiants et laisse le champs libre aux provocations.

Les travailleurs et les jeunes ne sont pas des moutons pacifistes qui se laissent conduire à l'abattoir. Ils doivent réapprendre à se défendre contre l'État bourgeois, sa police, les fascistes et les provocations de toutes sortes. L'urgence est de constituer des services d'ordre ouvriers pour protéger les manifestations.

Toutes les organisations ouvrières doivent convoquer dans l'unité des manifestations de masse pour le retrait de tous les décrets et lois liberticides !

Contre la police et les fascistes, protection des manifestations et des grèves par des services d'ordre ouvriers !

Dissolution des tous les corps répressifs de l'État ! Armement du peuple ! Gouvernement des travailleurs !

12 janvier 2021

